

**DECISION DU MAIRE
N°2023-109**

**Plan de financement et demande de subvention
Opération « Aide à la diffusion culturelle »**

Le Maire de la Commune de Saverdun,

- VU le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,
- VU la délibération n°2020-032 du 13 juin 2020 lui déléguant la faculté de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU la délibération n°2020-066 du 10 septembre 2020 lui déléguant la faculté de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions : cette délégalion porte sur l'ensemble des dossiers municipaux, sans limite de montant, qui peuvent être subventionnés par des financeurs nationaux et européens publics.
- Considérant les financements du Département de l'Ariège relatifs à l'aide à la diffusion culturelle
- Considérant l'organisation d'un festival Notes d'Automne porté par la collectivité,

Décide

Article 1^{er} : De déposer une demande d'aide à la diffusion culturelle pour le spectacle **Café Tango Trio** (Omar Hasan, Alain Bruel et Romain Lapeyre) dans le cadre de la programmation du festival Notes d'Automne 2023.

Pour cette opération, le plan de financement présenté est le suivant :

Plan de financement Café Tango Trio - Notes d'automne 2023

Dépenses		Recettes		
	HT	Financier	%	€
Café tango Trio	3 000,00 €	Aide à la diffusion culturelle	25%	750,00 €
		Autofinancement	75%	2 250,00 €
TOTAL	3 000,00 €	TOTAL	100%	3 000,00 €

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera faite à Madame la sous-Préfète de Pamiers, et à Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait à Saverdun,
Le 26 septembre 2023

Le Maire, Philippe CALLEJA



Dépôt en Préfecture le.....

Mise en ligne le.....